

Image not found or type unknown



TLE et DEGREVEMENT SUR LOGEMENT NEUF

Par **LHOMME ARTOIS**, le **16/03/2016** à **15:14**

bonjour

Nous avons eu acceptation permis de construire en janvier 2015, je suis étonnée de ne pas avoir eu de la TLE à payer , je pense que cela arrivera mais une petite question on me dit qu'en ayant eu le taux PTZ 0% je pourrais prétendre à un dégrèvement de 50% sur TLE
Vers qui je pourrais me retourner pour faire la demande de se dégrèvement
CORDIALEMENT